

L'Alpage de la Blanche - Randonnée - Vol (1h30 de marche)

Aire d'Adhésion du Parc National des Écrins



L'Alpage Blanche - Site de décollage (Rogier Van Rijn)



Une magnifique zone de décollage, entre prairies d'alpage et sommets alentours !
La montée à pied est agréable et offre de jolies vues dégagées sur la vallée. Le lieu de décollage permet de très beaux vols avec la possibilité de se promener vers l'ouest ou vers le sud, avant de rejoindre Vallouise. Sachez que plusieurs altitudes de décollage sont possibles depuis l'alpage.

Infos pratiques

Pratique : Parapente

Vent : ↙ NE

Orientation : ↘ SE

Thèmes : Faune, Flore et forêt,
Pastoralisme

Description

Informations sur la Randonnée :

Environ 3,2 km - 660 m de dénivelé positif - 1h30

Informations sur le Vol :

Altitude du site : 2 200 m

Orientation du décollage : S/E

Conditions de météo favorables au vol : régime de brise en début de matinée, pas de vent météo ou très léger flux à 3 000 m, éviter les tendances Nord et Ouest

Dénivelé en vol : 1 050 m

Lieu d'atterrissage : Zone d'atterrissage de Vallouise

Accès :

De la place de l'église de Vallouise-Pelvoux, prendre la route qui vous mènera au hameau du Villard de Vallouise. A l'entrée de ce hameau, tourner à droite en direction de Puy-Aillaud. Parvenu aux premières maisons, poursuivre la route qui passe en contrebas du hameau, et garer son véhicule en contrebas du départ du télési, dans la dernière épingle.

Randonnée :

1. Au départ du hameau de Puy-Aillaud, continuer à pied quelques mètres sur la route goudronnée qui vous fera passer devant les dernières maisons du hameau et le restaurant Les Rhododendrons et qui vous fera rejoindre le Chemin de la Blanche.

2. Juste après la dernière maison sur la gauche, à la première intersection, bifurquer sur la droite pour rejoindre un petit sentier indiqué "La Blanche". Le site de décollage indiqué vers le bas est celui de Puy-Aillaud.

3. La piste s'élève en direction du Lac de Puy-Aillaud et du sommet de la Blanche. Il traverse sur quelques dizaines de mètres la forêt puis gagne un milieu plus ouvert. Le site de décollage se trouve à côté du chemin, sur le plateau, à environ 2 200 mètres d'altitude.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

i Les chiens de protection des troupeaux

En alpage, les chiens de protection sont là pour protéger les troupeaux des prédateurs (loups, etc.).

Lorsque je randonne, j'adapte mon comportement en contournant le troupeau et en marquant une pause pour que le chien m'identifie.

En savoir plus sur les gestes à adopter avec le dossier [Chiens de protection : un contexte et des gestes à adopter](#).

En cas de problème, racontez votre rencontre en répondant à cette [enquête](#).



! Recommandations

Se renseigner sur les conditions météorologiques avant de partir.

Lien du bulletin météo : <https://www.paysdesecrins.com/infos-pratiques-hiver/offices-de-tourisme-du-pays-des-ecrins/meteos>

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo et les conditions de vol avant votre départ. Il est nécessaire d'avoir un niveau expérimenté afin de s'engager lors de conditions thermiques. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. Il est également recommandé de faire appel à un professionnel, qui possède de fortes aptitudes techniques et de fortes connaissances du terrain.

Les professionnels du territoire :

[Pollen Parapente](#) : 06 28 05 69 75

Coordonnées des secours : Secours Montagne : 112

Rappel des recommandations majeures aux pilotes (issus du PNE) :

Ce message doit permettre au pilote de se comporter avec le maximum d'égards sans disposer de connaissances particulières. Le pilote qui tient compte des

recommandations peut ainsi être sûr qu'il peut pratiquer son sport comme ami de la nature et sans mauvaise conscience.

1. S'en tenir aux places d'envol, itinéraires de vol et places d'atterrissage recommandés par les clubs et les écoles ; éviter les zones de tranquillité pour la faune, indiquées par les clubs, les écoles locales et les agents du Parc national des Ecrins.
2. Au-dessus de la limite des forêts, choisir son itinéraire de manière à survoler le plus haut possible le terrain à découvert.
3. Éviter les vastes zones non habitées, au-dessus de la limite des forêts.
4. Si le pilote aperçoit des animaux sauvages (par exemple des chamois ou des bouquetins), il dévie de sa trajectoire ou les survole aussi haut et tranquillement que possible.
5. Jusqu'à fin juillet, éviter de raser les rochers avec des nids d'aigles et s'éloigner d'eux s'ils manifestent de l'agressivité.

- *Respecter le travail des agriculteurs, exploitants et propriétaires*
- *Refermer toutes les clôtures*
- *Rapporter tous ses déchets*
- *Ne pas couper l'itinéraire à travers les prairies*

En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

Source



Pays des Ecrins

<https://www.paysdesecrins.com>